Image not found or type unknown

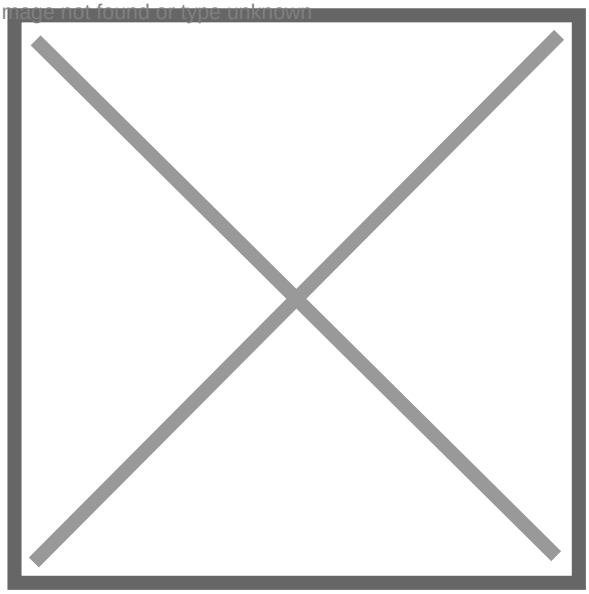

Immigrer en france avec famille

Par **kda007**, le **03/02/2017** à **17:14**

Bonjour;
Je suis marocain marié avec 2 enfants.
Moi et ma femme avons pu trouver un CDI en France, et nous voulons démarrer la démarche pour le visa long séjour.
On se demande si ya une solutions pour nos 2 enfants (2 et 5 ans).
est ce qu'on doit se séparer et attendre les 18 mois pour le regroupement familiale ?

Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **03/02/2017** à **18:11**

bonjour,
trouver un CDI ne suffit pas, il faut que vous obteniez un titre de séjour vous autorisant à travailler.
Un étranger qui ne bénéficie pas du statut de résident en France ne peut pas travailler ou faire un stage professionnel sans avoir obtenu au préalable l’autorisation de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi (DIRECCCTE).
en outre votre futur employeur doit démontrer au préalable, qu’il n’a pas pu embaucher sur le marché du travail français la personne dont il a besoin.
je vous conseille de vous renseigner auprès d'un consulat de france au maroc.
salutations

Par **Visiteur**, le **03/02/2017** à **18:12**

Bjr
Vous avez donc chacun un CDI, quels sont vos métiers ?
car cela peut avoir une importance.

Par **kda007**, le **03/02/2017** à **21:05**

Effectivement, nous voulons démarrer la procédure pour avoir un titre de séjour.
Donc la démarche est en cours.
mais nous nous demandons si ya une possibilité d'avoir le titre de séjour pour nos 2 enfants, ou bien il faut attendre pour le RF

Par **Visiteur**, le **03/02/2017** à **23:36**

Pouvez vous répondre avec précision svp ?

Par **kda007**, le **04/02/2017** à **21:35**

Nous avons passé des entretiens et nous sommes admis. Maintenant l'employeur a commencé la procédure pour le visa long séjour. Ma question est concernant nos enfants. Est ce qu' ils peuvent être admis avec nous ou on doit attendre le regroupement familial?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés